

## DÉLIBÉRATION

Bureau du 26 novembre 2025

### DÉLIBÉRATION N° DBS2025-09

Objet : Approbation du plan de formation 2026-2028 des agents du Syndicat Seine-et-Marne Numérique

Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président : 19 novembre 2025**

**Nombre de délégués en exercice : 12**

**Nombre de délégués présents : 5**

**Nombre de délégués représentés : 3**

**QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix**

**QUORUM pour la présente délibération : 5 délégués présents + 3 pouvoirs correspondant à 12 voix.**

**PRESENTS :**

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Daisy LUCZAK.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT.

**REPRESENTES :**

Délégués de la Région :

Angela AVOND donne pouvoir à Olivier LAVENKA.

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO donne pouvoir à Christian PEUTOT,  
Michael ROUSSEAU donne pouvoir à Michel CHARIAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Michel CHARIAU

**Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.5721-1 et suivants,*

*Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L115-4 et L423-3,*

*Considérant que dès 2014, Seine-et-Marne Numérique a défini les actions de formation nécessaires à l'exécution des missions qui lui ont été confiées tout en prenant en compte les besoins de chaque agent,*

*Considérant qu'un plan triennal a été établi à compter de l'année 2014 et jusqu'à l'année 2025,*

*Considérant qu'il convient désormais d'établir un plan de formation pour les années 2026 à 2028,*

*Vu l'avis favorable donné par le Comité social territorial du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG), lors de sa séance du 28 octobre 2025,*

*Vu le plan de formation 2025-2028 joint en annexe,*

*Vu le rapport n° DBS2025-09,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**APPROUVE** le plan de formation des agents de Seine-et-Marne Numérique pour les années 2026-2028 avec entrée en vigueur du plan au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**AUTORISE** le Président à signer au nom du Syndicat tous les documents relatifs à ce plan de formation.



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 05 décembre 2025